

## PLU de Cervens - Recommandations paysagères

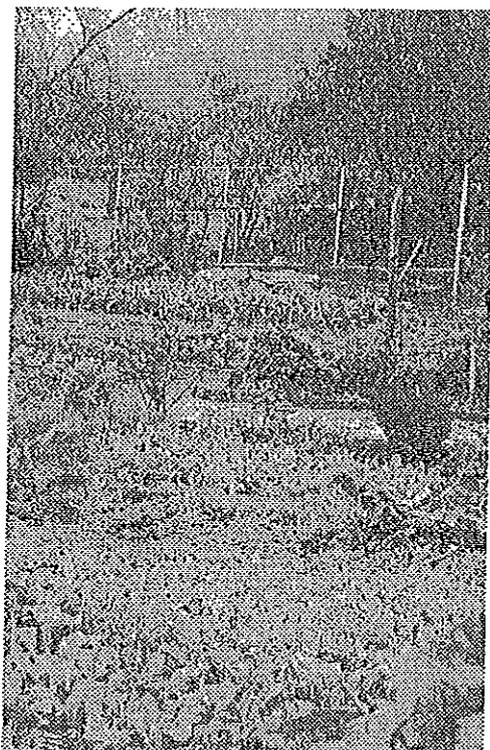
### Composition du jardin

L'harmonie du jardin ou plus généralement la réussite de l'aménagement des espaces entourant la construction, dépend notamment du plan de plantation et du choix des espèces végétales. Inutile de croire qu'il existe une recette miracle pour composer un jardin. Chaque cas est spécifique et doit être examiné en fonction de la personnalité du ou des propriétaires, des caractéristiques du terrain, du paysage environnant...

Toutefois, certaines règles de bon sens sont à observer :

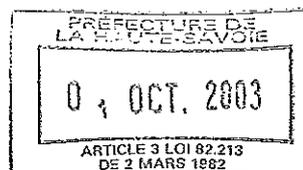
- Observer l'environnement, reconnaître les espèces végétales indigènes, mettre à jour le potentiel paysager du terrain. Cette recherche permet de mettre à jour l'identité du lieu afin de décliner aux mieux les motifs composant le paysage local.
- Déterminer les fonctions du jardin (espaces de jeux, agrément, contemplation, vivrier...).
- Aborder les problèmes de gestion : le jardin s'adresse-t-il à des passionnés ou au contraire à des jardiniers du dimanche ?
- Dans ce milieu rural traditionnellement ouvert, éviter de clore la parcelle à l'aide d'une haie taillée et homogène : nous ne nous trouvons pas dans une région de bocage. Préférer la haie libre et champêtre composée d'essences locales.
- Eviter l'échantillonnage végétal qui aboutit à une collection plutôt qu'à un jardin.
- Eviter d'employer en grand nombre des végétaux trop exotiques (cèdre bleu...).
- Eviter de planter les arbres trop près les uns des autres, anticiper leur croissance et donnant à chacun suffisamment d'espaces.
- Eviter de planter des résineux (sapin, épicéas, pin...) aux abords immédiats des constructions (feuillage compact en hiver occasionnant en hiver une réduction importante de la lumière). Ce choix permet également de maintenir l'identité du paysage de Cervens où le résineux est cantonné à la forêt, tandis que les fruitiers animent les abords des maisons.
- Conserver certaines perspectives sur le paysage environnant afin d'ouvrir le jardin sur l'extérieur.

Cette liste de conseil n'est pas exhaustive, elle pourrait être poursuivie et adaptée à l'infini. En fait, les aménagements extérieurs doivent avant tout répondre aux désirs du propriétaire tout en respectant l'identité paysagère du site.



Certifié conforme par le Maire et annexé à la présente délibération d'approbation en date du 19 septembre 2003.

Le Maire,  
J.C. REYNAUD



### Talus et soutènement

La commune de Cervens regroupe des terroirs aux qualités différentes (versant boisé, buttes et terrasses du piémont, vallonnements dans la plaine) et possède une caractéristique omniprésente sur le territoire : la pente. Elle est lisible aussi bien à des micro-échelles dans les villages, que pour des entités plus larges. De ce fait l'acte de bâtir est subordonné, dans la plupart des cas, au modelage du terrain, à la réalisation de remblais/déblais, à la prise en compte de la stabilité du sol.

Dans cette logique, la création des voies d'accès, l'implantation du bâtiment, la réalisation d'une terrasse nécessite bien souvent la mise en forme de talus ou la construction de soutènement (murs, enrochements...). Ces éléments, parfois indissociables du projet architectural, vont à terme influencer considérablement notre perception du paysage. Ainsi, un enrochement disproportionné, un mur incohérent ou un talus trop marqué sont susceptibles de ruiner la valeur paysagère d'un lieu.

C'est pourquoi, il est fondamental que dès l'esquisse du projet, l'architecte et le paysagiste travaillent de concert afin d'adapter la construction au terrain, tout en répondant aux objectifs du programme architectural.

Pour cela, plusieurs principes peuvent être mis en avant :

- L'économie de moyens peut être à l'origine des projets bien intégrés. La mécanisation des terrassements alliée aux nouvelles techniques de mise en œuvre, nous permettent aujourd'hui de surmonter la plupart des contraintes liées aux caractéristiques du terrain. C'est pourquoi les concepteurs doivent rester vigilants et réfléchis quant à l'emploi de ces outils.
- La localisation des pièces dans la maison influence considérablement les aménagements extérieurs. Ainsi par exemple, en fonction de la pente et des viabilisations existantes, le garage situé traditionnellement au sous-sol peut, plus judicieusement, être positionné au niveau supérieur, afin d'éviter la réalisation d'une rampe d'accès peu fonctionnelle, coûteuse et inesthétique.
- L'implantation de maisons, dont le plan a été standardisé par des constructeurs peu soucieux de l'intégration du projet dans le site, doit susciter, auprès des personnes instruisant le permis de construire, une attention particulière sur l'aménagement des abords. Le volet paysager du permis constitue à ce titre un outil d'appréciation à ne pas négliger.
- Le choix entre talus (planté ou non) et soutènements doit faire l'objet d'une véritable réflexion. Le mur de soutènement n'est pas toujours indispensable. Parfois un talus planté peut le remplacer avantageusement. En règle générale, plus on s'éloigne de la construction, plus l'aménagement de la pente doit se faire de manière douce et champêtre.

### Le traitement des limites

Le modèle architectural de la construction, l'aménagement des abords et le traitement des limites constituent, avec la localisation géographique de la parcelle à bâtir, les principaux vecteurs d'intégration du projet architectural dans le paysage.

L'identité rurale de Cervens, où les clôtures traditionnelles sont celles nécessaires à la protection des jardins ou au pacage des troupeaux, supporte mal l'édification systématique de clôtures, de haies ou de murs à la périphérie des parcelles construites.



Les murs en pierre, souvent surmontés d'éléments à claire-voie en serrurerie de dessin simple, caractérisent le paysage urbain des centres anciens (Cervens, Pessinges). Ils permettent de protéger les jardins et les cours les plus importantes. A l'opposé, les limites en vis-à-vis des espaces naturels ne sont traditionnellement pas matérialisés.

Le développement d'un schéma urbain d'aménagement où chaque propriété s'entoure d'une clôture plus ou moins perméable constitue une mise en forme du paysage, qui ne correspond pas avec l'identité traditionnellement ouverte de Cervens.

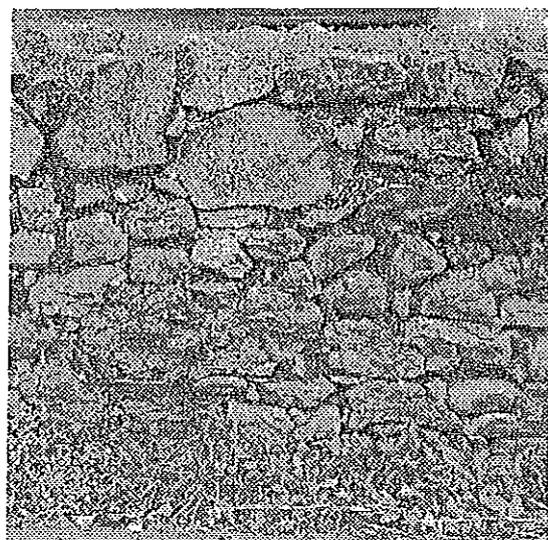
Les pratiques sociales ont évoluées : l'espace autour de la maison est devenue jardin d'agrément, un terrain de jeu pour les enfants ou le territoire du chien... bref un lieu de vie où l'on tient à préserver son intimité. De ce fait, la clôture constitue bien souvent la réponse la plus facile à mettre en œuvre.

Toutefois, il serait intéressant d'aboutir à un traitement homogène d'une même rue, en évitant un échantillonnage trop important.

## PLU de Cervens - Recommandations paysagères

- Le mur de soutènement, s'il est indispensable d'un point de vue technique ou esthétique doit prendre en compte plusieurs notions :
  - Le rôle à jouer : s'agit-il de maintenir le sol, d'être filtrant, de bloquer la base d'un talus, de servir de banquette, de soutenir une voie... ?
  - Les proportions : la hauteur, la longueur et la largeur constituent souvent la base d'une réflexion technique. Il ne faut cependant pas omettre le rapport esthétique du mur avec la maison et le paysage environnant, en termes de teintes, de matières, d'orientations.
  - Le choix des matériaux : il constitue à terme « l'habit » du mur. Pierres naturelles, béton, matériaux recomposés toutes ces options sont susceptibles de répondre à des problèmes spécifiques. Cependant, dans le contexte de Cervens, les soutènements à l'aide d'éléments béton dits « végétalisables » sont à proscrire, tout comme les enrochements, davantage à l'échelle d'une autoroute que d'une maison individuelle. L'emploi de la pierre de pays dans une taille de blocs et un appareillage appropriés, constitue de loin la meilleure solution.
  - L'appareillage : si le choix du matériau est important, sa mise en œuvre l'est tout autant. Le meilleur exemple à suivre est : pierres de pays, montées à joints secs construisant un ensemble aux proportions harmonieuses en relation avec le lieu.

Ces principaux généraux ne doivent cependant pas masquer le fait que l'aménagement de la pente aux abords d'une construction doit être traité au cas par cas, dans un souci à la fois fonctionnel et esthétique.



Dans le village de Cervens, un mur de soutènement construit une terrasse jardinée. Cette configuration revient à de nombreux endroits de la commune : le clos sert de soutènement.



Mur enduit : privilégier la mise en oeuvre d'un enduit texturé, dans l'esprit des réalisations anciennes, plutôt que lissé.



Modèle traditionnel réinterprété : muret maçonné et élément à claire-voie en serrurerie.

Ainsi plusieurs options sont possibles, selon la situation de la limite à traiter.

En limite de l'espace public

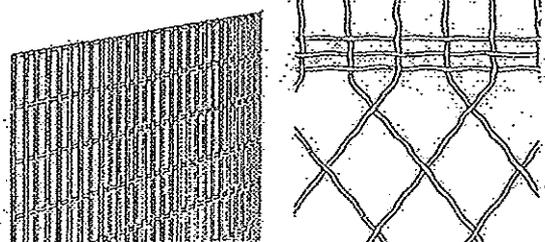
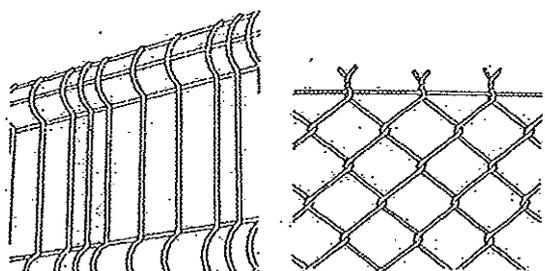
Les caractères identifiés révèlent l'emploi de murs pleins, surmontés ou non d'éléments à claire-voie de facture simple, ou bien l'absence d'éléments construits.

- Pourront être mis en oeuvre des murets de hauteur limitée, jouant à la fois le rôle de clôture et parfois de mur de soutènement à l'aval de terrain pentus.
- Ils pourront être surmontés, dans un rapport de proportion harmonieux, d'éléments à claire-voie en ferronnerie simple ou bois, à rythme vertical.

En limite séparative, ainsi qu'en limite d'espaces naturels

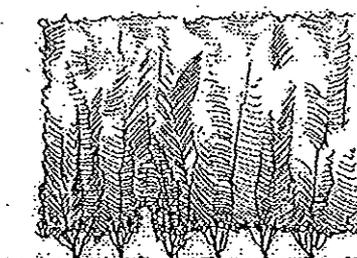
- A priori les systèmes en dur, à savoir les murs, les merlons et les murs constitués d'éléments en béton végétalisables sont à proscrire.
- Les clôtures métalliques peuvent être employées sous certaines conditions:
  - Choisir un grillage léger plutôt qu'un treillis soudé à connotation urbaine voir industrielle,
  - Eviter de réaliser un mur, même de faible hauteur, pour maintenir les piquets ; préférer au contraire un scellement plot par plot,
  - Dans la mesure du possible, associer plantations et clôtures afin d'occulter l'espace rigide de la clôture.
- Les clôtures en bois, sous réserve d'un dessin simple, peuvent bien s'inscrire dans le paysage de Cervens.

## PLU de Cervens - Recommandations paysagères

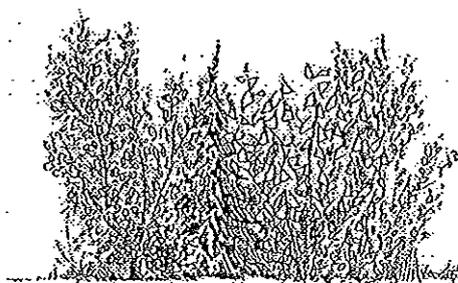


Treillis soudé à éviter

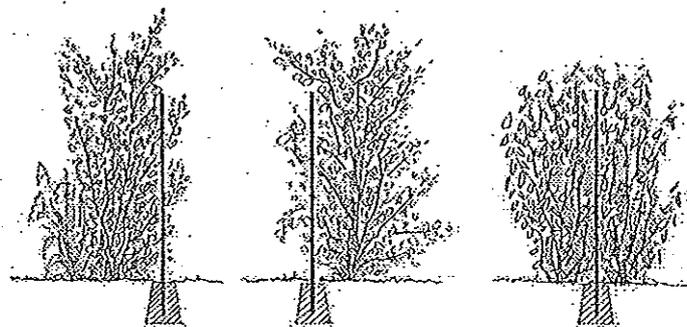
Type de grillage conseillé



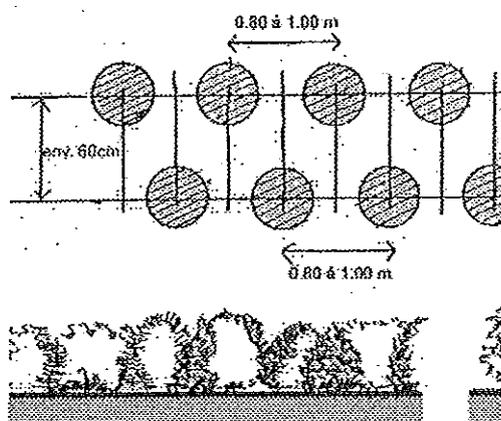
Haie taillée monospécifique à éviter



Haie champêtre conseillée



Différentes positions de la clôture par rapport à la haie



- Les haies peuvent fournir, sous certaines conditions, une bonne réponse aux problèmes posés par la délimitation de la parcelle construite. Pour cela, il faut observer quelques principes de base :

- Eviter de planter une haie taillée constituée d'une seule espèce végétale. Ce cas de figure reviendrait pratiquement à mettre en place un mur en périphérie de la parcelle.
- Préférer au contraire l'implantation d'une haie libre composée de plusieurs espèces végétales. Ceci permet entre autres, de diminuer l'entretien, de limiter les attaques parasitaires, de bénéficier de floraisons variées tout au long de l'année, de jouer avec les différentes grandeurs, teintes, formes, feuillages...
- Connaître les végétaux employés (taille à l'âge adulte, exigences en termes de sol, d'exposition...), ceci afin d'éviter les déconvenues après plusieurs années.

textes et illustrations extrait de : "Avernioz : enjeux paysagers", CAUE 74.

## PLU de Cervens - Recommandations architecturales

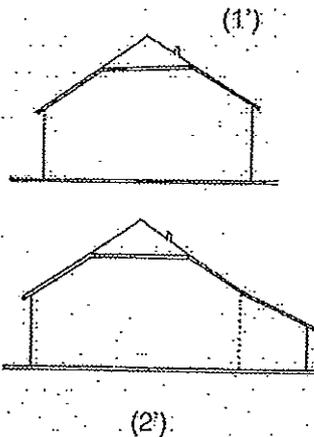
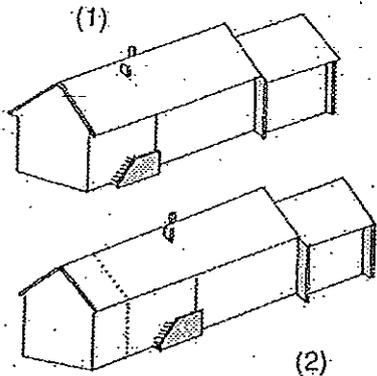
De nombreuses interventions sur un bâtiment ancien peuvent contribuer à dénaturer son caractère architectural.

Celles qui peuvent avoir la plus forte incidence concernent la volumétrie et le dessin des façades.

### Volumétrie

c'est l'ensemble composé à la fois par le volume compris entre les murs et sous la toiture. Agrandir la capacité d'un bâtiment existant peut se faire selon deux possibilités :

- aménagement de nouvelles surfaces habitables à l'intérieur des volumes existants, initialement destinés à l'activité agricole.
- ajout de volumes en allongeant le bâtiment ou en lui adjoignant un appendice.



Toute transformation, adaptation doit se faire en cohérence avec la volumétrie initiale :

- attention aux pentes de toit et orientations des faitages pour les extensions
- attention à la proportion du volume transformé, issu d'une surélévation par exemple.

### Percements

L'adaptation du bâti ancien à nos modes de vie actuels nécessite souvent la création de baies supplémentaires.

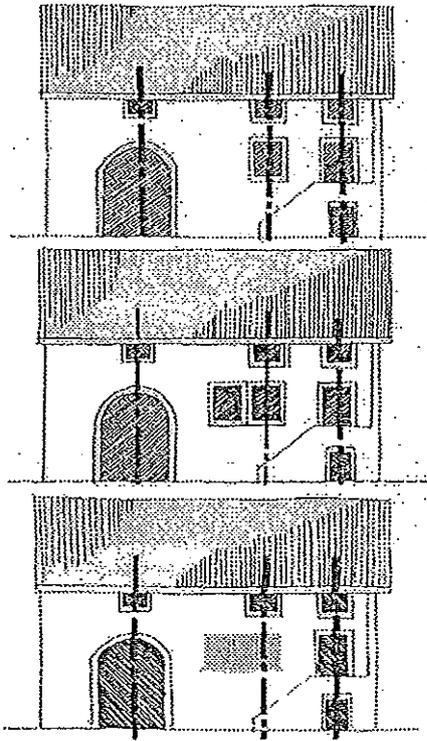
Leur dessin et leur composition seront à adapter à l'usage mais aussi au caractère de la façade.

Avant tout, comprendre et respecter les caractéristiques de la façade :

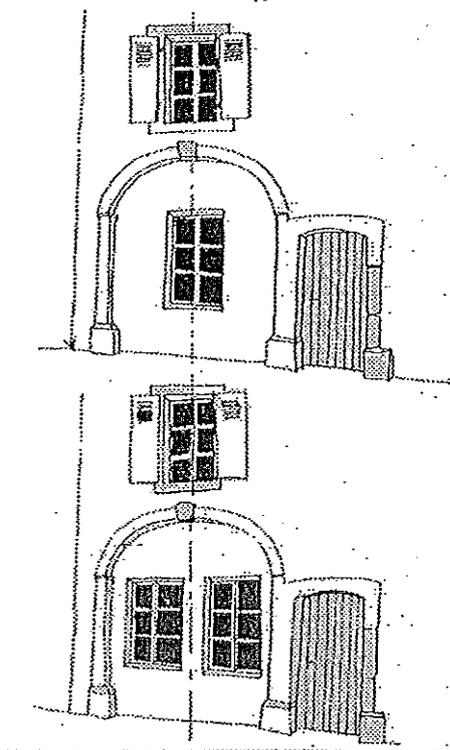
- disposition des fenêtres selon des axes verticaux,
- alignement horizontal des linteaux,
- même type d'ouverture sur toute la façade
- mêmes dimensions à chaque niveau,
- proportions parfois différentes aux niveaux supérieurs (ouvertures plus petites).

Dans ce cas là, les baies à créer devront s'inspirer des proportions existantes : rythme, dimensions ... par doublement, par exemple.

Eviter de créer un percement hors d'échelle par rapport à la façade, s'assurer d'un traitement homogène des menuiseries, des encadrements.



## PLU de Cervens - Recommandations paysagères



### La porte de grange

En cas de réhabilitation de la partie exploitation, les proportions de la porte de grange posent les problèmes de son nouveau traitement : rapport avec la façade, encadrement en pierre ou en bois...

Conservé à la fois l'encadrement existant et la lecture d'une seule ouverture dans laquelle on intervient :

- au nu de l'ouverture : léger retrait du mur de remplissage marquant la différence de matériaux tout en conservant la lecture de l'ouverture initiale.
- composition des nouvelles baies dans l'axe de la porte.
- création d'une baie aux dimensions de la porte que l'on peut positionner au nu intérieur ou en retrait pour dégager un seuil.

### Les pignons

En pignon, généralement avec un parement en planches de bois, l'absence de percements pré-existants donne une plus grande liberté d'action.

de plus s'éclairer en pignon permet :

- d'obtenir un éclairage important en évitant une surabondance de percements en toiture.
- d'introduire un traitement plus contemporain que sur une façade traditionnelle. On peut jouer sur la taille des ouvertures et leur position (au nu de la façade, en retrait pour dégager une loggia par exemple).



Dans l'exemple d'illustration, plusieurs traitements sont possibles. Toutefois, on remarquera que :

- la différence de bardage entre comble et mur est toujours lisible,
- la composition symétrique des baies aménagées.

Que ce soit pour les portes de grange ou les pignons, penser à valoriser les différences des matériaux existants.

textes et illustrations extraits de :

" Patrimoines bâtis et naturels : reconnaître, respecter, réhabiliter, améliorer en Bas-Chablais", CAUE 74, Avril 1996.